

ATTESTATION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE « DE MINIMIS »

Le Règlement (EU) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* permet aux Etats membres d'accorder aux entreprises des aides de faible montant qualifiées d'aides *de minimis* à la condition que ces aides ne dépassent pas le seuil de 200.000 EUR par entreprise unique¹ sur une période de trois exercices fiscaux.

Lorsqu'une entreprise reçoit une aide *de minimis*, elle est informée par ST'ART qui l'octroie du caractère *de minimis* de cette aide, de la réglementation européenne applicable et du montant exact de l'aide.

Afin de pouvoir vérifier le respect du seuil de 200.000 EUR sur trois exercices fiscaux, ST'ART doit demander à l'entreprise concernée avant l'octroi de telles aides si celle-ci a reçu des aides *de minimis* lors de l'exercice fiscal en cours et lors des deux exercices fiscaux précédents et le cas échéant, à concurrence de quel montant.

Cette déclaration sur l'honneur doit être remplie rigoureusement pour pouvoir assurer la légalité des aides accordées par ST'ART.

Le(s) soussigné(s)²

1

Représentant la société³

¹ Aux fins du présent règlement, une « entreprise unique » se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations suivantes :

- a) Une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise.
- b) Une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise.
- c) Une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci.
- d) Une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

² Nom, prénom et qualité.

³ Veuillez indiquer le nom, la forme juridique, l'adresse du siège social et le numéro d'entreprise (BCE) de la société concernée.

dûment habilité(s) à cette fin en vertu de _____⁴

certifie(nt) sur l'honneur que la société précitée⁵

- n'a reçu aucune aide qualifiée « *de minimis* » au cours des trois derniers exercices fiscaux (soit l'exercice en cours et les deux précédents) ;
- avoir reçu des aides qualifiées « *de minimis* » pour un total de € au cours des trois derniers exercices fiscaux.

Date d'octroi, type et montant de chaque aide :

-

-

-

Fait à _____, le _____

2

Signature(s)

Nom(s) et fonction(s)

⁴ Veuillez indiquer l'article des statuts ou la décision de l'organe d'administration conférant valablement le pouvoir de représentation.

⁵ Veuillez cocher la case correspondante et fournir les indications adéquates. En cas de doute sur le caractère « *de minimis* » d'une aide publique, contactez l'organisme d'octroi.